

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 15 décembre 2016, à 20h15

Présidence	M. Vincent BRODARD, Président
Vice-Présidence	Mme Christine VALLELIAN, Vice-Présidente
Présents-es	<p>pour le Conseil général, 44 membres, dont ceux nommés ci-dessus</p> <p>Mmes</p> <p>MM. Jean-Pierre AEBERHARD - Milica ANDRIC - Philippe AYER - Jacqueline BALMAT - Valentin BARD - Nicole BARDET - Frédéric BERSET - Alain BOSSON - Jacqueline BOURQUI - Stéphanie CHOFFLON - Simon CODOUREY - Corine CUDRE-MAUROUX - Nicolas DAFFLON - Charles DECRIND - Achille DEILLON - Didier ECOFFEY - Roxane ECOFFEY - Olivier ELTSCHINGER - Corinne FINGER - Christophe GILLON - Christophe GIRARD - Denis GRANDJEAN - François HELFER - Manuel HURNI - Philippe JORDAN - Sami LAMHANGAR - Stefanie LOSEY - Fanny LUDI - Christelle MASUR LUU - François-Xavier MEUWLY - Nicolas PACCAUD - Vesna PETROVIC - Jean-Yves PYTHON - Sébastien RODI - Thierry ROPRAZ - Nicolas SALAMIN - Thierry SCHMID - Christophe SCHMOUTZ - Jean-Marcel SCHMOUTZ - Patrice SCHMOUTZ - Stefan TRÜMPLER - Pascale ZERMATTEN LAMHANGAR</p>
Excusés	<p>pour le Conseil général</p> <p>Mme</p> <p>MM. Milan ANDRIC - Ophélie BRODARD - Eric BUCHMANN - Thierry ECOFFEY - Patrice GEINOZ - Bernard JAQUET</p>
Présents	<p>pour le Conseil communal, 9 membres</p> <p>M. Dominique BUTTY, syndic</p> <p>M. Jean-Denis CORNU, vice-syndic</p> <p>Mme</p> <p>MM. Pascal DELABAYS - Didier DEMIERRE - Luc BARDET - Emmanuel BUSSARD - Marc MENOUD - Christian PERRIER - Micheline POULIN, Conseillers communaux</p> <p>pour l'Administration communale</p> <p>M. Yves BARD, Secrétaire communal</p> <p>M. Gabriel GILLIERON, Chef du Service des finances</p>
Rédacteur	M. Yves BARD, Secrétaire communal
Dactylo	Mme Hélène PITTET, Secrétaire

*« Chères et chers collègues Conseillères générales et Conseillers généraux,
Monsieur le Syndic,
Madame la Conseillère communale, Messieurs les Conseillers communaux,
Monsieur le Secrétaire communal,
Monsieur le Chef du Service des finances,
Mesdames et Messieurs les Représentants de la Presse,
Mesdames, Messieurs,
Cher Public,*

« Je suis sur le point d'ouvrir la séance du Conseil général la moins chargée qu'il m'ait été donné de vivre ces vingt et une dernières années, avec un seul point à l'ordre du jour !

La moins chargée peut-être, mais certainement pas la moins importante. L'adoption d'un budget constitue, pour une collectivité publique, une étape incontournable. Chaque année, les élus du Législatif ont le pouvoir de fixer les tâches - priorités et objectifs- de l'année à venir, conformément aux prérogatives qui leur sont dévolues démocratiquement, forts de leur légitimité de représentantes et représentants élus-es par les citoyennes et citoyens de notre Ville.

Je m'adresse à vous, chères et chers collègues du Législatif. Ne nous laissons pas traiter de « croupion blablatif au pouvoir léonin », qui mépriserait « ceux d'en-bas... ». Le côté excessif de cette insultante diatribe disqualifie ses auteurs et décrédibilise leur message, au demeurant digne d'attention. Aux mouvements (et à certains Partis, car il en existe aussi) qui tapent sur les institutions pour les affaiblir et les discréditer, la réponse que nous pouvons donner, à notre niveau, est de nous engager et travailler encore plus à la recherche de solutions, à faire des propositions, avec les moyens et instruments démocratiques dont nous disposons.

Je m'adresse à vous, chère et chers membres de notre Exécutif. Comme l'a promis notre Syndic, soyez à l'écoute des critiques et des propositions constructives, qu'elles émanent du Législatif ou d'autres sources. Vous avez à votre service une Administration efficace, du personnel dévoué, qui connaît le terrain et dont le rôle est de porter haut les couleurs du Service public. Cherchez les meilleurs moyens de conserver la confiance et le soutien de la population romontoise en l'informant sur les objectifs et les défis futurs, sur les projets en cours et à venir, ainsi que les moyens à notre disposition pour les réaliser sans avoir recours à des artifices démagogiques utilisant la peur et la stigmatisation.

Notre démocratie donne la possibilité à chaque personne qui le souhaite de s'engager dans les institutions pour faire avancer ses idées, affirmer ses convictions et défendre ses projets. Et lorsqu'un choix est contesté, les citoyennes et citoyens actifs ont le dernier mot, dans les urnes. Oui, je suis un ardent défenseur du droit de référendum, qui permet au souverain de confirmer les options prises par ses élus-es, ou au contraire, de les inciter à revoir leur copie.

Cependant, menacer d'user de ce droit comme outil permanent de blocage absolu de tout projet, ne me semble pas être la bonne méthode pour se faire entendre des Romontoises et des Romontois. Je refuse de croire qu'une telle évolution soit durablement profitable à la cohésion de notre société et que l'intérêt public soit ainsi préservé. Au contraire, je crois aux vertus du dialogue et de l'engagement dans le cadre institutionnel existant. »

EXCUSES

Pour le Conseil général, excuses reconnues valables de

- M. Milan ANDRIC.
- Mme Ophélie BRODARD.
- M. Eric BUCHMANN.
- M. Thierry ECOFFEY.
- M. Patrice GEINOZ.
- M. Bernard JAQUET.

PRESENCES

Il ressort de la liste des présences signée par chacune et chacun la participation de **44 Conseillères et Conseillers généraux** à cette séance. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, plus précisément l'art. 44 de la Loi sur les Communes, le Conseil général est apte à délibérer puisque la majorité de ses membres est présente.

Quant au Conseil communal, il est présent in corpore.

OUVERTURE DE LA SEANCE

La convocation, l'ordre du jour ainsi que les messages ont été adressés à chaque Conseiller et Conseillère général-e dans la forme et les délais mentionnés par la loi.

Aucune remarque n'étant formulée concernant la convocation, **M. le Président** déclare cette assemblée ouverte et apte à délibérer.

Pour le bon déroulement des débats, il prie chacun de bien lever son carton lors des votes et suffisamment longtemps, afin de permettre aux membres du Bureau de faire leur travail de comptage.

Il remercie les différents intervenants de bien vouloir transmettre à M. le Secrétaire communal, en fin de séance, une copie de leurs interventions, ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Il les remercie également d'utiliser les micros qui ont été distribués, de façon à faciliter la compréhension.

Il rappelle enfin que cette séance a été enregistrée, pour faciliter la tenue du procès-verbal.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la séance du 6 octobre 2016.
2. Budget 2017.
3. Divers.

Cet ordre du jour ne suscitant aucune remarque, **M. le Président** le soumet au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ADOPTE L'ORDRE DU JOUR PROPOSE.

A l'issue de ce vote, **M. le Président** passe à l'examen des objets proposés.

1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2016

La lecture du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2016 n'est pas demandée.

Correction :

- En première page, au début de la liste des présences, il y a lieu de remplacer 45 membres par 49 membres.

Ce document ne suscitant aucune autre correction, **M. le Président** le soumet au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL APPROUVE LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 OCTOBRE 2016, SOUS RESERVE DE LA CORRECTION MENTIONNEE CI-AVANT.

M. le Président remercie et félicite toute l'équipe du Secrétariat communal pour l'excellente tenue de ce document.

2. BUDGET 2017

Afin que l'examen du budget 2017 se déroule dans les meilleures conditions et que chacun puisse prendre sa décision le plus sereinement possible, **M. le Président** propose la procédure suivante :

1. Présentation générale du budget des investissements et de fonctionnement 2016 par le Conseil communal.
2. Rapport et préavis de la Commission financière.
3. Prise de parole au nom des Groupes politiques.

4. Examen de détail des divers chapitres des budgets et votes éventuels sur les amendements ou les objets contestés.
5. Vote final du budget 2017, en deux temps
 - 5.1. Le budget des investissements.
 - 5.2. Le budget de fonctionnement.

Cette manière de procéder pour l'examen du budget 2017 ne suscitant aucune remarque, **M. le Président** la soumet au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LA PROCEDURE PROPOSEE POUR L'EXAMEN DU BUDGET 2017.

1. PRÉSENTATION GENERALE PAR LE CONSEIL COMMUNAL

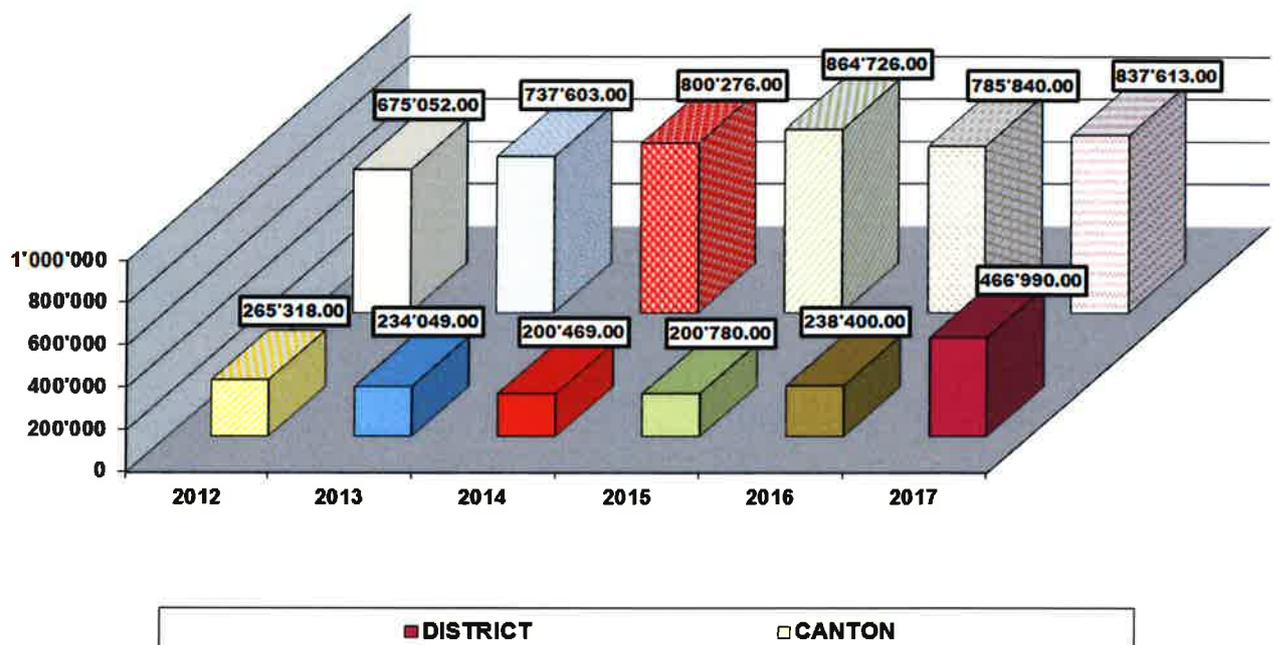
M. le Président passe la parole à **M. Jean-Denis CORNU**, Vice-Syndic, Directeur du dicastère des FINANCES, pour la présentation du rapport du Conseil communal.

« Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil communal vous présente ce soir les premiers budgets de cette nouvelle législature.

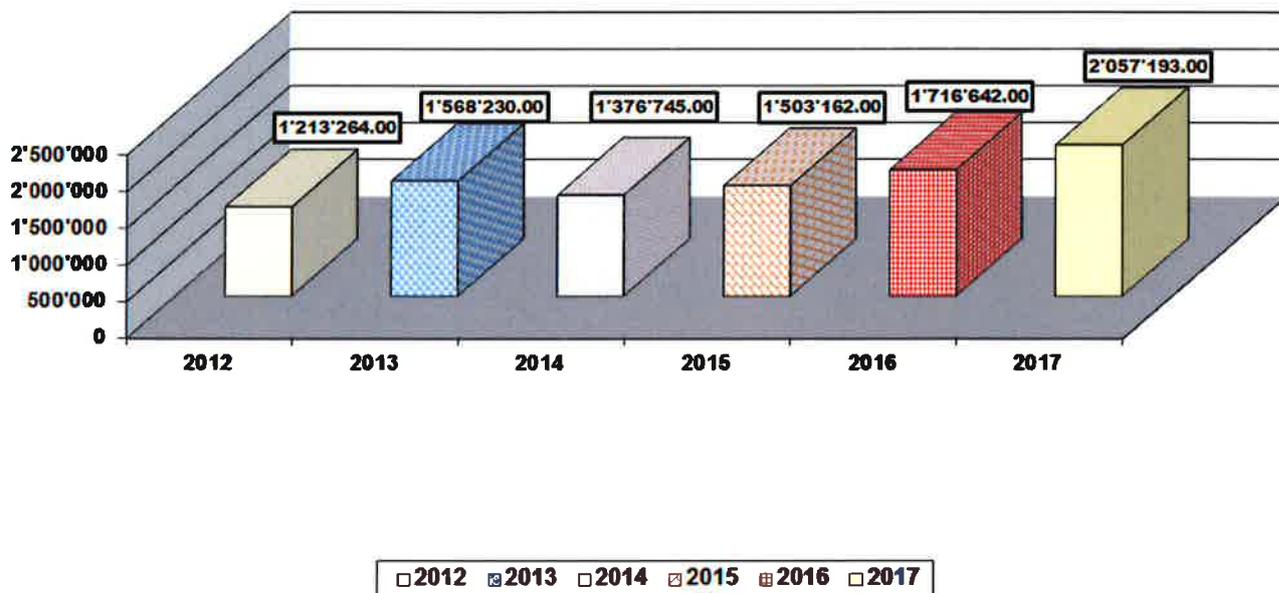
Si, pour l'exercice précédent de 2016, la situation était souriante, pour 2017, les premiers chiffres nous ont fait constater que la situation se modifie. En effet, les premiers amortissements obligatoires des investissements opérés ces années dernières commencent à porter leurs effets pour la prochaine période.

HOMES MÉDICALISÉS



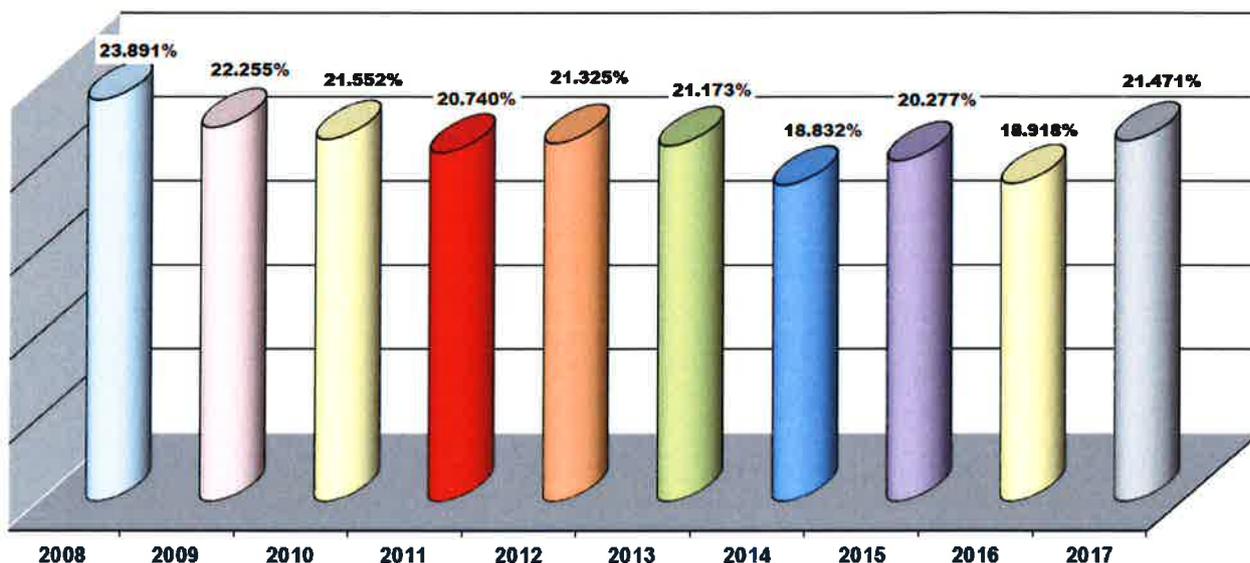
De plus, les travaux du home médicalisé de Vuisternens-dvt-Romont seront terminés pour le printemps prochain et les frais liés à l'exploitation du nouveau bâtiment sont déjà évalués pour les 9 mois de 2017 à charges des communes glânoises.

CYCLE D'ORIENTATION DE LA GLÂNE



Les frais d'exploitation du Cycle d'Orientation de la Glâne (COG) augmentent également.

CLÉ GLÂNOISE



La clé glânoise nous fait subir, contrairement à 2016, une modification en notre défaveur pour l'exercice 2017, passant de 18.918 % à 21.471 %, soit une charge supplémentaire de + 2.55 % des charges liées de district.

Pour couronner le tout, les charges nettes du Canton augmentent de 3.99 %.

Après toutes ces nouvelles, les membres du Conseil communal, et en particulier le responsable du dicastère des finances, après une réflexion du style « qu'est-ce qu'on a fait pour mériter une telle entrée en matière », ont travaillé d'arrache-pied pour vous présenter un budget de fonctionnement qui respecte l'équilibre et permet de maintenir notre taux d'imposition encore à CHF 0.90.

Voilà, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, après cette entrée en matière, je vous parle en premier lieu du budget des investissements.

Budget des investissements	
Dépenses à voter	4'715'000.-
./. Recettes envisagées	432'000.-
= Charge nette	
des investissements 2017	4'283'000.-
+ Dépenses déjà votées	
et prévues en 2017	10'810'000.-
= Déficit du budget	
des investissements 2017	15'093'000.-

Investissements

Le budget des investissements 2017 prévoit des dépenses nouvelles à voter pour un montant de CHF 4'715'000.00 alors que les recettes s'élèveront à CHF 432'000.00. Les dépenses annoncées sont pratiquement toutes liées à des projets de première nécessité ou appartiennent aux objectifs que le Conseil communal a planifié de réaliser durant cette nouvelle législature.

En revanche, CHF 10'810'000.00 permettront de financer les travaux qui seront réalisés en 2017 et qui concernent les crédits que le Conseil général a déjà votés.

BUDGET DES INVESTISSEMENT		BUDGET 2017		
		Recettes	Dépenses à voter	Dépenses déjà votées
0	ADMINISTRATION	-	-	190'000.00
1	ORDRE PUBLIC	62'000.00	250'000.00	50'000.00
2	ENSEIGNEMENT & FORMATION	-	-	1'200'000.00
3	CULTURE-LOISIRS-SPORT-JEUNESSE	-	-	2'000'000.00
4	SANTE	-	-	-
5	AFFAIRES SOCIALES	-	-	-
6	TRANSPORTS & COMMUNICATIONS	-	1'465'000.00	3'210'000.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	370'000.00	3'000'000.00	4'160'000.00
8	ECONOMIE	-	-	-
9	FINANCES & IMPOTS	-	-	-
	SUBTOTAL RECAPITULATION	432'000.00	4'715'000.00	10'810'000.00
	REPORT DES DEPENSES DEJA VOTEES		10'810'000.00	
	TOTAL RECAPITULATION	432'000.00	15'525'000.00	
	DÉFICIT DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS	15'093'000.00		

Au total, le budget des investissements présente un déficit de CHF 15'093'000.00, qu'il faudra bien entendu financer par des emprunts.

Budget de fonctionnement

Comme je l'ai déjà dit dans mon introduction, le Conseil communal a commencé l'examen du budget de fonctionnement avec un déficit important d'environ un million de francs. Après analyse ligne par ligne, nous sommes parvenus à présenter un budget équilibré, laissant ressortir un léger bénéfice de CHF 23'960.00.

Budget de fonctionnement		
Charges	Fr.	23'954'655.00
Produits	Fr.	23'978'615.00
Bénéfice	Fr.	23'960.00

Les dépenses

Les dépenses totales budgétisées s'élèvent à CHF 23'954'655.00, en hausse de CHF 197'000.00 par rapport au budget de 2016.

	CHARGES LIÉES DU DISTRICT	BUDGET 2017	BUDGET 2016	DIFFERENCE
020.352.00	Ass. communes glânoises	13'258.00	12'055.00	1'203.00
120.352.10	Service des curatelles	114'870.00	88'000.00	26'870.00
173.352.00	ABMG - ORCOG	3'221.00	2'838.00	383.00
210.352.00	Cycle d'orientation - frais expl.	2'057'193.00	1'716'642.00	340'551.00
210.352.05	Cycle d'orientation - frais financiers	48'012.00	48'012.00	-
210.352.10	Bicubic - frais exploitation	169'750.00	158'842.00	10'908.00
210.352.20	Bicubic - frais financiers	539'740.00	539'740.00	-
220.352.00	Services auxiliaires	190'000.00	155'350.00	34'650.00
320.352.00	Part. Culture & Tourisme / District	122'478.00	115'195.00	7'283.00
340.352.00	Participation patinoire	59'046.00	52'025.00	7'021.00
400.352.00	Transbill - charges financières	38'245.00	78'400.00	9'845.00
410.352.00	Homes médicalisés	466'900.00	238'400.00	228'500.00
440.352.00	Aide fam. & Croix Rouge	518'849.00	465'400.00	53'449.00
440.352.10	Ambulance	63'554.00	44'700.00	18'854.00
440.352.20	Indem. Forfait.	178'210.00	143'800.00	34'410.00
540.352.00	ABMG - Petite enfance en Glâne	195'500.00	143'880.00	51'620.00
710.352.00	part. AIMPGPS	630'000.00	576'000.00	54'000.00
790.352.00	part. à l'AsCoGla	2'500.00	6'500.00	-4'000.00
810.352.00	part. corpor. Forêt	7'105.00	3'480.00	3'625.00
TOTAL	CHARGES DU DISTRICT	5'468'431.00	4'589'259.00	879'172.00

Pour Romont, les charges du district, qui étaient en 2016 de CHF 4'589'259.00, passent en 2017 à CHF 5'468'431.00, soit une charge nouvelle de CHF 879'172.00, intégrant l'augmentation de la clé glânoise de CHF 457'156.00.

	RÉCAPITULATION	BUDGET 2017	BUDGET 2016	DIFFERENCE	ECART %
	TOTAL "CHARGES NETTES DU CANTON"	4'734'724.00	4'553'088.00	181'636.00	3.99%
	TOTAL "CHARGES DU DISTRICT"	5'468'431.00	4'589'259.00	879'172.00	19.16%
	TOTAL "CANTON & DISTRICT"	10'203'155.00	9'142'347.00	1'060'808.00	11.60%
	POPULATION LEGALE AU 31.12.2015	5'193	Habitants		
	Coût par habitant - charges du canton	911.75	876.75	35.00	3.99%
	Coût par habitant - charges du district	1'053.05	883.75	169.30	19.16%
	Coût par habitant - charges "canton & district"	1'964.80	1'760.50	204.30	11.60%

Les charges que nous fait supporter l'Etat augmentent et passent de 4'553'088.00 en 2016 à CHF 4'734'724.00 en 2017, soit une progression de charges de CHF 181'636.00.

Limite de crédit au 31.12.2015

Disponible 2 : Fr. 7'538'153.00
 Amortissement 2017, selon budget Fr. 810'000.00

Réduction de la limite disponible :

Suppression de crédit Fr. 3'835'000.00

Diminution de l'amortissement Fr. 350'000.00

Budget 2017 : Fr. 460'000.00

Limite de crédit 2 «nouvelle» Fr. 3'703'153.00

Notre limite de crédit disponible que tient l'Etat dans le contrôle de l'endettement nous permet d'amortir prématurément des emprunts autorisés en relation avec des crédits de projets qui sont terminés et qui devraient être soumis aux amortissements minimum légaux. Cette manière de procéder nous permet d'alléger les amortissements obligatoires en charges du budget de fonctionnement pour un montant de CHF 350'000.00. Cette opération ne peut être répétée indéfiniment au risque de voir notre limite de crédit disponible diminuer et réduire ainsi notre capacité de supporter les charges de nos futurs emprunts et de se voir refuser par l'Etat les autorisations d'emprunts.

Recettes

Les contributions cantonales, provenant du calcul de la péréquation des besoins et compensations de la péréquation des ressources, sont quasi inchangées. Romont reste une commune bénéficiaire pour CHF 710'336.00 des ressources et CHF 297'275.00 des besoins.

Rendement communal 2014			
Impôt Revenus personnes physiques	95.00%	9'289'460.00	
Progression 2015	2.80%	260'104.88	9'549'564.88
Progression 2016	2.80%	267'387.82	9'816'952.70
Progression 2017	3.00%	294'508.58	10'111'461.28
Au taux de Fr. 0.90	90.00%		9'579'279.11
BUDGET 2017 - SUBTOTAL			9'400'000.00
./. Recettes extraordinaires			460'000.00
BUDGET 2017			8'940'000.00

Au chapitre de l'impôt, nous avons appliqué l'estimation des recettes fiscales cantonales, tout en tenant compte des spécificités en épurant les montants qui étaient de l'ordre du versement unique ou qui n'allaient plus être d'actualité en 2017. Le solde des rentrées liées aux impôts concerne essentiellement des rentrées liées à des prestations en capital ou à des mutations immobilières. Ces rentrées sont estimées de manière prudente, et sur la moyenne des dernières années.

Le Conseil communal est conscient que les budgets futurs seront différents de ce que la Commune a vécu ces cinq dernières années, étant donné que les investissements produits lors des dernières législatures ne portent leurs incidences financières qu'à présent. Le taux d'impôt actuel de CHF 0.90 pour les personnes physiques et morales n'est pas remis en question pour l'instant et les comptes 2016 nous donneront une situation réelle pour nous projeter.

En conclusion, je remercie mes collègues du Conseil communal pour leur collaboration et leur attitude responsable qu'ils ont eue à la lecture des budgets 2017. Mes remerciements s'adressent à l'Administration communale et en particulier au Chef du Service des finances, M. Gabriel GILLIÉRON.

Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, je vous recommande d'accepter les budgets 2017 tels qu'ils vous sont présentés, soit :

- **Budget de fonctionnement : bénéfice de CHF 23'960.00**
- **Budget des investissements : déficit de CHF 15'093'000.00. »**

M. le Président remercie M. CORNU pour sa présentation.

2. RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

M. le Président passe la parole à **Mme Corine CUDRE-MAUROUX**, Présidente de la Commission financière.

« La Commission financière a examiné avec attention le budget 2017 lors de ses séances des 22 et 29 novembre 2016. Suite à notre première séance, nous avons formulé quinze questions en relation avec le budget de fonctionnement, dix pour les investissements, six pour les crédits en cours et six autres pour des sujets divers. Toutes nos questions ont reçu une réponse du Conseil communal lors de notre deuxième séance en leur présence. Nous le remercions, ainsi que le Chef du Service des finances, pour la qualité et la précision de leur contenu.

Le budget de fonctionnement remplit les objectifs fixés et est, à notre grande satisfaction, équilibré avec un léger bénéfice. Rien ne semble mettre en péril le ménage communal. Les recettes fiscales suivent les recommandations d'évolution du Service cantonal des contributions avec toutefois une prudence modélisée et modérée, soit adaptée à la situation des projections locales des rentrées fiscales de nos contribuables. Nous tenons toutefois à relever un petit bémol concernant la rubrique 010.300.00 « Administration – Autorités – Traitements ». La Commission financière a interrogé le Conseil communal sur la hausse du tarif-horaire, et s'étonne que cette réflexion ne s'est pas faite lors de la mise à jour du règlement d'organisation du Conseil communal approuvé en séance du 25 avril 2016, lequel traite notamment des honoraires et des prestations de notre Exécutif. Le Conseil communal nous a précisé que cela concerne environ 650 heures, soit une augmentation de CHF 32'500.00 de ladite rubrique. La Commission financière n'a pas de comparaison avec d'autres Exécutifs pour se positionner sur ces rémunérations.

Cependant, nous pouvons compter sur une Administration professionnelle et permanente, ce qui n'est pas le cas de bons nombres de communes et nous espérons que leur travail est valorisé. Le règlement d'organisation du Conseil communal étant du ressort de ce dernier, nous n'avons que peu d'influence sur son contenu, mais nous tenons là à exprimer notre étonnement à l'endroit d'une augmentation si importante, qui malgré tout n'a que peu de poids sur le budget global.

En ce qui concerne le budget d'investissements, qui prévoit un report de CHF 10'810'000.00 de crédits déjà votés et CHF 4'715'000.00 de nouveaux investissements, pour un total de CHF 15'525'000.00, il correspond à la fourchette annuelle d'investissements annoncés. Nous relevons qu'il est en adéquation avec le plan financier et les priorités émises. La Commission financière est consciente des études à mener et financer, que ce soit par le passé ou dans les prochains exercices. Néanmoins, nous encourageons le Conseil communal à fournir les résultats et annoncer la suite pour des réalisations concrètes, ainsi que des prises de décisions pour des mises en œuvre afin que les études soient encore valables et applicables.

Suite à ces réflexions et aux points auxquels nous rendons le Conseil communal attentif, c'est à l'unanimité que la Commission financière a accepté les budgets de fonctionnement et d'investissements et qu'elle recommande au Conseil général d'en faire de même. Merci. »

M. le Président remercie **Mme CUDRE-MAUROUX**, Présidente de la Commission financière, pour la présentation de son rapport.

3. PRISE DE PAROLE AU NOM DES GROUPES POLITIQUES

▪ **Pour le PLR – M. Valentin BARD**

« Lors de sa séance du lundi 12 décembre, le Groupe PLR s'est penché sur le budget 2017 présenté par le Conseil communal.

Budget des investissements

Les membres du Groupe ont constaté que les projets prévus au vote correspondent à un montant global d'un peu moins de 5 mio de francs alors que les investissements déjà votés représentent plus du double de ce montant. Nous invitons donc le Conseil communal à redoubler d'effort pour que les projets déjà votés se concrétisent rapidement.

Nous avons également remarqué qu'aucun investissement n'a été prévu pour la construction du nouveau bâtiment scolaire. Nous relevons ici que, au vu des nouveaux quartiers en construction, la capacité des classes atteindra saturation dans un futur proche, si ce n'est déjà le cas. Le Groupe PLR invite donc le Conseil communal à présenter rapidement un projet.

Budget de fonctionnement

Il présente un bénéfice de CHF 23'960.00 alors que les charges se montent à près de 24 mio.

Les membres du Groupe ont constaté que, par rapport au budget 2016, les charges liées du district augmentent de 19,16 %. Enfin, nous nous sommes réjouis du maintien du taux d'imposition à 90 centimes.

Conscient que l'élaboration du budget n'est pas chose aisée au vu des investissements futurs importants ainsi que de l'augmentation constante des charges de fonctionnement, le Groupe PLR tient à féliciter le Conseil communal, en particulier son Directeur des finances, ainsi que le Chef du Service financier pour la présentation de ce budget. Fort de ce qui précède, le Groupe PLR accepte le budget tel que présenté par le Conseil communal (sans les éventuels amendements qui pourraient être votés par la suite) et invite le Conseil général à en faire de même. »

■ **Pour le PS – M. Nicolas SALAMIN**

« Le Groupe PS a étudié en détail les budgets d'investissement et de fonctionnement 2017 lors de sa séance du lundi 5 décembre 2016.

Les investissements prévus pour 2017 sont conséquents avec plus de 4 millions de francs de nouveaux investissements prévus au budget. Nous sommes néanmoins satisfaits que le Conseil communal se soit quelque peu limité sur les nouveaux investissements prévus par rapport aux années précédentes. Cette mesure, quoique toute relative, est à mettre en lien avec la masse importante d'investissements déjà votés et ceux à venir que nous savons conséquents.

Le budget de fonctionnement, de son côté, prévoit un bénéfice de CHF 23'960.00. Il est louable de continuer sur la lancée des budgets présentés lors de la législature précédente et d'être attentifs aux finances communales, ce qui devrait s'appliquer par contre à tous les postes du budget.

Le Groupe se pose néanmoins toujours la question de l'approche très prudente prise par le Conseil communal pour établir ce budget. La population romontoise s'accroît et il est important, à nos yeux, de prendre en compte les besoins réels de notre population dans les domaines comme l'éducation, les transports, les associations culturelles et sportives ou la sécurité. Il serait dommage d'être trop frileux dans l'établissement des budgets et de ne pas donner à notre population les services qu'on peut attendre d'un chef-lieu en développement et plein de dynamisme. Nous resterons dès lors attentifs à ce que les dépenses prévues soient en adéquation avec les divers besoins de notre commune.

En conclusion, le Groupe PS accepte à l'unanimité les budgets d'investissements et de fonctionnement et invite le Conseil général à en faire autant.

Nous souhaitons remercier le Conseil communal et les Services communaux impliqués pour l'établissement du budget ».

■ **Pour le PDC – Mme Roxane ECOFFEY**

« Lors de sa séance du 11 décembre 2016, le Groupe PDC a étudié avec attention les comptes des investissements et de fonctionnement. Certains thèmes ont suscité plus de débats que d'autres, comme par exemple un nouvel investissement pour un camion de pompier qui vient à peine d'être changé, l'école primaire qui est toujours en attente. Mais le thème qui a occasionné le plus de discussions est celui qui concerne l'augmentation de la rétribution des Conseillers communaux, lors de séances avec les tiers, de CHF 40.00 à CHF 90.00.

Les membres présents du Conseil communal ont répondu à chacune de nos questions. Dès lors, le Groupe PDC accepte à l'unanimité les comptes d'investissements et à une large majorité les comptes de fonctionnement.

Par ailleurs, le Groupe PDC souhaiterait obtenir davantage d'informations quant au suivi des études en cours. En effet, étant donné leur nombre important, nous apprécierions de connaître l'évolution des projets suite à l'acceptation d'un budget.

Nous félicitons et remercions le Conseil communal, mais aussi toutes les personnes impliquées dans l'élaboration du budget, pour la qualité de leur travail. "

■ **Pour Les Verts – Mme Stefanie LOSEY**

« Lors de sa séance du 8 décembre dernier, le Groupe des Verts a étudié le budget 2017. Nous tenons à féliciter le Conseil communal et le Chef du Service des finances pour la présentation de ce budget.

Le budget de fonctionnement présenté est équilibré et prévoit même un léger bénéfice. De plus, il permet de financer les divers investissements prévus et nécessaires. Nous soulignons néanmoins quelques points qui nous paraissent inquiétants :

- *Les frais pour les homes médicalisés augmentent de manière drastique. Le Groupe des Verts est bien conscient que la Commune de Romont ne peut pas couper dans ces dépenses, et qu'elles sont absolument nécessaires pour la prise en charge de la population, mais nous attirons l'attention du Conseil communal sur le fait que ces augmentations ne sont pas passagères, mais à prévoir sur le long terme.*

Nous demandons au Conseil communal de trouver une solution pour ce long terme, pour éviter que ce poste ne grève nos comptes. Par exemple, dans le Canton de Vaud, la majeure partie des EMS est gérée par des fondations, ce qui permet de réduire la charge sur le budget communal.

- *L'aide sociale augmente également. Le Groupe des Verts souhaite que le Conseil communal soit proactif à ce sujet et qu'il mette en place un programme qui permette, non seulement de diminuer les frais liés à l'aide sociale, mais bien évidemment aussi de favoriser l'autonomie des personnes concernées. A ce sujet, nous demandons au Conseil communal de présenter un programme concret rapidement.*
- *L'augmentation du tarif-horaire pour le Conseil communal de CHF 40.00 à CHF 90.00 nous semble peu argumentée et il manque un comparatif exhaustif avec les pratiques des autres chefs-lieux de district notamment.*

Néanmoins, cette augmentation concerne un nombre limité d'heures et valorise le travail effectué par les Conseillères communales et les Conseillers communaux sur le terrain. Si nous souhaitons avoir des gens compétents au Conseil communal et valoriser leur travail, cette augmentation est justifiée.

Le budget des investissements est conséquent, mais il y a beaucoup d'investissements obligatoires que la Commune ne peut pas couper. Le Groupe des Verts souhaite que lors de la réalisation, la priorité soit accordée aux investissements urgents et primordiaux.

De manière générale, nous constatons qu'un montant important est investi dans diverses études, et ce depuis déjà bien des années. Si c'est bien de faire des études, il est encore mieux de réaliser des projets concrets à partir de ces dernières. Le Groupe des Verts demande au Conseil communal d'évaluer et d'utiliser rapidement les études mandatées, afin d'éviter qu'elles ne deviennent obsolètes et que tout le processus ne doive être repris à zéro.

Pour terminer, j'aimerais dire que le Groupe des Verts accepte le budget 2017 tel qu'il nous est présenté ce soir et recommande au Conseil général d'en faire de même. Merci ».

4. EXAMEN DE DETAIL DES DIVERS CHAPITRES DES BUDGETS ET VOTES EVENTUELS SUR LES AMENDEMENTS OU LES OBJETS CONTESTES

■ Budget des investissements

M. le Président débute la lecture du budget des investissements en page 1. La parole n'étant pas demandée, il poursuit avec le budget de fonctionnement.

■ Budget de fonctionnement

M. le Président débute la lecture du budget de fonctionnement en page 16.

➤ Page 23, poste 210.318.10 « Transports scolaires » :

M. Nicolas SALAMIN intervient comme suit :

« Cela fait quelques années que les parents souhaitent obtenir de meilleures conditions pour le transport de leurs enfants. Je constate que, cette année encore, il n'y a malheureusement rien de prévu pour améliorer la situation. Je souhaite dès lors savoir si le Conseil communal entend se préoccuper de ce point dans un futur proche ou s'il considère que la sécurité des enfants dans les transports n'est pas prioritaire. »

En réponse à l'intervention de M. SALAMIN, **Mme Micheline POULIN**, Conseillère communale en charge du dicastère des ECOLES, précise que le Conseil communal va devoir modifier les horaires de l'école en 2018 et qu'une étude concernant les transports sera effectuée simultanément.

M. SALAMIN se déclare ravi de savoir que quelque chose va être entrepris et remercie le Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe au vote du budget 2017.

5. VOTE FINALE DU BUDGET 2017, EN DEUX TEMPS

5.1 Le budget des investissements

VOTE / DECISION

C'EST À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LE BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2017.

5.2 Le budget de fonctionnement

VOTE / DECISION

C'EST À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2017.

3. DIVERS

3.1 CALENDRIER DES SEANCES 2017 DU CONSEIL GENERAL – CHANGEMENT DE DATE - INFORMATION DE M. VINCENT BRODARD, PRESIDENT

M. le Président indique que le Bureau du Conseil général a décidé de procéder à un changement de date dans le calendrier des séances 2017. C'est ainsi que la séance du Législatif prévue le 7 décembre 2017 a été déplacée au 14 décembre 2017. Toutes les autres dates restent inchangées.

Il en est pris acte.

3.2 CENTRE DE SPORT DE BOSSENS – INFORMATION DE M. DOMINIQUE BUTTY, SYNDIC

L'acceptation par le Conseil général le 6 octobre dernier du crédit de CHF 5'140'800.00 pour la mise à niveau du Centre de sport de Bossens a fait l'objet d'un référendum. 333 signatures étaient nécessaires pour le faire aboutir. 337 signatures déclarées valables ont été récoltées par les opposants à ce projet.

Ainsi, le référendum a abouti. La population romontoise sera amenée à se prononcer sur cet objet par votation populaire, le dimanche 21 mai 2017.

Il en est pris acte.

3.3 CHAUFFAGE A DISTANCE – INTERVENTION DE M. LUC BARDET, CONSEILLER COMMUNAL

Au moyen de la présentation PowerPoint annexée, **M. Luc BARDET**, Conseiller communal directeur du dicastère de L'ENVIRONNEMENT, communique toutes informations utiles concernant le planning du chantier du chauffage à distance qui bouleverse la vie à l'intérieur de la Ville (cf annexe 1).

3.4 EARTH HOUR – INTERVENTION DE MME NICOLE BARDET, CONSEILLERE GENERALE

« L'action Earth Hour du WWF, qui a démarré il y a 10 ans en Australie, est une idée simple qui s'est très vite transformée en événement mondial. Des millions de personnes éteignent leurs lumières le même soir. D'innombrables bâtiments et monuments dans des milliers de villes sont plongés dans l'obscurité pendant 60 minutes.

Earth Hour ne vise pas à économiser de l'énergie par l'extinction des lumières. Il s'agit là d'un acte symbolique. Cependant, Earth Hour est une action collective qui a un impact dans le temps. Cet événement incite chacun à vivre et à agir dans le respect de l'environnement, et ce, bien au-delà de 60 minutes.

Big Ben, Tokyo Tower ou la tour Eiffel... En 2016, Earth Hour a provoqué l'extinction des feux de plus de 400 monuments dans 178 pays. 6600 événements et 1,23 millions de participants ont créé le cadre d'Earth Hour cette année, attirant l'attention sur les changements climatiques.

Plus de 7000 villes dans plus de 150 pays participent déjà au mouvement Earth Hour. En Suisse, il s'agit par exemple de Fribourg, Lausanne, Genève, Le Locle, Sion, Delémont etc...

Le Groupe des Verts demande au Conseil communal s'il envisage de se joindre au mouvement Earth Hour et, si oui, quand et comment ? »

3.5 DECHETTERIE – INTERVENTION DE MME STEFANIE LOSEY, CONSEILLERE GENERALE

« C'est avec une certaine inquiétude que les Verts ont pris connaissance, dans la Feuille Officielle du 9 décembre dernier, que la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions envisage de ne pas admettre la mise en zone d'activités 1 des parcelles en Bocheferra, parcelles qui auraient dû accueillir la future déchetterie. Le projet de déchetterie ne pourra donc pas être réalisé tel qu'il a été présenté à la population lors de la séance d'informations du 23 septembre dernier.

La thématique des déchets est chère aux Verts. Le Conseil communal devra se pencher sur la question pour présenter un projet intéressant et innovant à la population romontoise. Nous nous permettons de faire quelques propositions, qui pourraient être reprises lors de l'élaboration d'un concept pour la future déchetterie :

- *Améliorer la signalétique.*

Swiss Recycling, l'organisation faîtière du recyclage helvétique, propose un modèle qui pourrait être repris par la Commune. Ce modèle peut être utilisé tant pour une déchetterie centrale, que pour des points de collecte non surveillés. Elle est applicable tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, et propose même des textes pour des panneaux d'information. Une signalétique efficace donne une meilleure image du recyclage, réduit le temps passé à la déchetterie et l'encombrement par les véhicules, parce qu'ils y passent moins de temps. On a donc tout à y gagner.

- *Soutenir les citoyennes et les citoyens à réduire leurs déchets, par exemple en informant la population des possibilités de recyclage ou en interdisant la distribution de sacs en plastique jetables par les commerces, sacs qui pourraient être remplacés par des sacs en tissu par exemple.*

- *Encourager la réutilisation.*

La Commune pourrait proposer une brocante à la déchetterie communale, où des objets en bon état, mais devenus inutiles à leurs propriétaires, pourraient trouver un nouveau preneur, ou encore un point de réparation pour les objets qui peuvent encore servir, une fois remis en état.

- *Recycler les plastiques.*

Une pratique qui se faisait déjà à Romont, mais qui a été abandonnée suite à la faillite de l'entreprise de recyclage qui s'en chargeait. Il y a de nouvelles filières de recyclage qui se mettent en place, notamment par l'entreprise Cand Landi à Grandson ou Andrey Group au Mouret.

- *Réduire les trajets nécessaires pour l'élimination des déchets, en proposant des centres de collecte répartis sur la commune.*
- *Donner la possibilité aux citoyennes et aux citoyens qui ne sont pas véhiculés d'accéder facilement au recyclage des déchets, par exemple en proposant un service de ramassage.*

Dans les circonstances évoquées au début de notre intervention, que compte faire le Conseil communal et dans quels délais pouvons-nous attendre un nouveau concept ? »

En réponse à l'intervention de Mme LOSEY, **M. Marc MENOUD**, Conseiller communal, précise ce qui suit :

« Concernant l'aménagement, le Conseil communal a eu un deuxième round de discussions avec le Service de l'environnement et nous n'avons, une nouvelle fois, pas réussi à nous entendre. Des réflexions doivent encore avoir lieu. La Commune de Romont est vouée à se développer et la population va augmenter. Demeure la problématique des risques OPAM dans le secteur Bocheferra. Il était important aujourd'hui de faire avancer ce dossier, car le changement de zone Bocheferra était intégré dans la révision partielle du plan d'aménagement local (PAL). D'autres projets d'envergure devaient se débloquer. Avec le Service de l'environnement, il a été décidé de temporiser et de mettre de côté la problématique Bocheferra pour libérer les autres projets.

La Commune conserve toutefois bon espoir, en y amenant les corrections nécessaires, de présenter un changement de zone pour la version définitive du PAL. »

Concernant la déchetterie et la récupération des déchets, **M. Emmanuel BUSSARD**, Conseiller communal, précise encore qu'un groupe a été constitué au sein du Conseil communal afin d'analyser toutes les variantes possibles dans le but d'améliorer la gestion des déchets sur l'ensemble du territoire communal.

Mme BARDET se déclare enchantée de cette nouvelle et remercie le Conseil communal.

Il est pris acte de ces précisions.

3.6 « COMMUNES EN MOUVEMENT » – INTERVENTION DE MME FANNY LÜDI, CONSEILLERE GENERALE

«Le Groupe des Verts s'interroge sur la politique communale en matière de soutien et de promotion du sport à Romont.

En effet, ces dernières années, le soutien communal semble surtout se concentrer sur quelques disciplines spécifiques et privilégiées.

Or, dans la perspective d'une explosion de l'obésité annoncée par l'OMS pour 2030 sur tout le continent européen, il semble que la priorité devrait être mise sur le mouvement pour tous, plutôt que sur le sport de pointe pour quelques-uns. Selon les chiffres de l'Office fédéral de la statistique, 41 % de la population sont concernés par une surcharge pondérale.

Créée en 2005, suite à l'année internationale du sport, « La Suisse bouge » est le plus grand programme national destiné à encourager l'activité physique au sein de la population. En organisant différentes manifestations d'ampleur nationale, l'organisation veut motiver la population suisse à pratiquer régulièrement des activités physiques et à opter pour une alimentation saine et équilibrée¹. Plusieurs communes fribourgeoises participent déjà à ce programme. Par exemple la Commune de Massonnens, qui organise des joutes amicales entre les femmes et les hommes, et participe ainsi au concours national. Cette manifestation permet également à la population d'accéder gratuitement à différentes activités organisées par plusieurs clubs sportifs et bénévoles.

Le Groupe des Verts aimerait que la Ville de Romont y participe également.

Le Conseil Communal envisage-t-il de mettre en œuvre une telle action ? Peut-être en collaboration avec la Commission des sports ? »

Mme Micheline POULIN, Conseillère communale en charge du dicastère du SPORT, prend note de la question qui sera examinée au sein du Conseil communal. Des réponses seront apportées lors d'une prochaine séance du Conseil général.

Il en est pris acte.

¹ <http://www.lasuissebouge.ch/nc/la-suisse-bouge/>

3.7 PROJET DE NOUVEAU BATIMENT SCOLAIRE – INTERVENTION DE MME CHRISTELLE MASUR LUU, CONSEILLERE GENERALE

« A l'heure où la construction du complexe du Pré des Comtes démarre, le Groupe Verts s'interroge au sujet du projet de nouveau bâtiment scolaire à la Condémine. En effet, lors de la séance d'information du 23 septembre dernier, il a été dit que le bâtiment comporterait 8 classes enfantines. Or, il y en a actuellement déjà 7 pour le cercle scolaire de Romont seul.

Avec les bâtiments tout frais de la Route de Lausanne, les projets de construction du Pré des Comtes, puis des Echervettes, sans oublier tous ceux qui fleurissent dans les communes avoisinantes - censées se joindre au projet de cette nouvelle école – la population a de fortes chances de prendre l'ascenseur ces prochaines années. Cette nouvelle école ne risque-t-elle donc pas d'être trop petite avant même d'être inaugurée ? Le concours d'architecture a eu lieu il y a déjà relativement longtemps et plus le temps passe, plus le risque que le bâtiment prévu soit sous-dimensionné augmente.

Nous sommes préoccupés par cette situation qui nous rappelle celle de Bulle avec la construction du CO de la Tour-de-Trême, tout récent mais déjà surpeuplé, et la mise en chantier d'un troisième bâtiment à Riaz qui ne sera finalement pas prêt pour la prochaine rentrée scolaire : des conditions de travail peu confortables pour les enseignants comme pour les élèves, qui font ainsi les frais du manque de vision à long terme des Autorités.

En termes financiers, l'exemple du métro M2 à Lausanne incite à davantage anticiper. En effet, à peine inauguré, le M2 excédait déjà sa capacité de transport. Sept ans après, le Canton de Vaud projette de percer un second tunnel pour augmenter la cadence des rames, ce qui coûtera au final bien plus cher que s'il avait été construit à la bonne taille dès le départ.

Nous interrogeons donc le Conseil communal au sujet de la capacité de ce nouveau bâtiment. Tiendra-t-il compte de l'augmentation de la population? Sera-t-il possible d'ajouter un étage en cas de saturation? Cela éviterait en effet de reprendre toutes les démarches à zéro...et de chercher un nouveau terrain.

Nous espérons aussi que le Conseil communal prenne en considération que dans une école, on trouve toujours une utilité aux salles "en trop" et que c'est toujours préférable que de devoir faire la classe dans le couloir... »

M. Dominique BUTTY, Syndic, répond comme suit à l'intervention de Mme MASUR LUU :

« Dans leur grande clairvoyance, les prédécesseurs au Conseil communal ont calculé les besoins en classes pour les écoles primaires et il est paru évident que la nécessité de créer un nouveau bâtiment s'imposait dans le moyen terme.

Suite à cette analyse, un concours a été lancé avec comme gagnant le projet ZELDA, du Bureau BAUART, dont le coût était estimé à 34 millions de francs.

Lorsque la nouvelle équipe est arrivée au Conseil communal, le projet était au point mort. Dans l'intervalle s'est créé un groupe d'utilisateurs qui a mis en évidence certains problèmes avec le projet ZELDA, notamment au niveau de la fonctionnalité du bâtiment.

Suite à cette analyse, les architectes du projet ont été rencontrés pour leur demander de corriger leur projet, de l'adapter aux vœux des utilisateurs et de recalculer le coût du bâtiment.

Après ces nouveaux calculs, on est passé au coût de 32.5 millions de francs, avec une marge d'erreurs qui peut varier entre 10 et 15 %. L'analyse politique a été effectuée et elle dépendait du cercle scolaire concerné. Les promesses avaient été faites de créer un cercle scolaire avec les Communes de Billens-Hennens, Mézières et Romont. Toutefois, la convention de fusion des cercles scolaires n'était pas encore signée, posant ainsi des problèmes d'analyse du projet.

La Commune de Romont a donc relancé ces démarches avec les deux communes partenaires, ce qui ne fut pas simple, et maintenant la convention est « sur les rails » et le nouveau cercle scolaire inclura les trois communes. Suite à cette volonté signifiée de créer un grand cercle scolaire, le Conseil communal a, en parallèle, décidé de relancer le projet d'un nouveau bâtiment et, ce mardi matin, les personnes faisant partie du groupe de travail concerné (Mme POULIN, M. DEMIERRE, M. DECRIND, M. PERRIER, M. CORNU) se sont réunies pour effectuer une analyse sereine, politique et économique de la situation. Suite à ces discussions, une proposition sera soumise lundi prochain au Conseil communal, qui devra en débattre. Il sera ainsi question de discuter de l'avenir du projet.

Pour reprendre la question de Mme MASUR LUU, il est évident que le problème de capacité sera réévalué. On ne sait pas encore si le projet consistera en une construction modulaire ou une construction fixe, avec l'éventualité de devoir peut-être trouver un nouvel emplacement. Il s'agit d'une décision politique et technique à prendre.

Référence faite à l'expérience vécue avec le CO, le souci est bien de veiller à ne pas réaliser de trop grosses structures, afin que celles-ci restent gérables. Regrouper trop d'enfants sur un même site peut en effet être source de conflits. L'analyse, depuis des mois au point mort, sera accélérée. Dès qu'une décision sera prise, le Conseil général sera informé sur l'évolution du projet. »

Suite aux explications de M. le Syndic, **Mme MASUR LUU** se soucie alors de savoir si les futurs utilisateurs du bâtiment seront inclus dans la réflexion, puisque cet élément avait posé problème dans un premier temps.

M. le Syndic confirme que tel sera évidemment le cas. Preuve en est qu'ils ont déjà été incorporés dès le départ pour l'analyse actuelle du projet. Les utilisateurs resteront ainsi totalement intégrés dans la réflexion pour le futur.

3.8 CONSEIL COMMUNAL, INDEMNITES - INTERVENTION DE M. DOMINIQUE BUTTY, SYNDIC

« Je souhaiterais revenir sur un problème évoqué à trois reprises durant la soirée, à savoir la mise à niveau des jetons de présence des membres de l'Exécutif, et ce pour éviter toute mauvaise interprétation. Votre analyse vous est propre mais je tiens quand même à apporter les éléments de réflexions suivants.

Le montant des indemnités, et non du salaire du Conseil communal, n'a jamais été un sujet décisif pour l'engagement des membres de l'Exécutif.

On pourrait comparer (ou benchmarker pour les initiés) la pratique adoptée dans les chefs-lieux avec celle des communes, pour connaître où se trouve la vérité.

Cet exercice reviendrait malheureusement à comparer des poires et des pommes. Qui détient la vérité ? Villars-sur-Glâne, Bulle ou Le Châtelard ? Faut-il fixer un montant forfaitaire ou additionner les prestations ? La comparaison demeure difficile.

Le règlement interne du Conseil communal a été validé et nous avons appris à l'utiliser :

- *Les représentations sont décidées à l'intérieur du Conseil et attribuées.*
- *Les représentations imprévues doivent faire l'objet d'un rapport en plenum.*
- *Les prestations sont reportées sur une feuille de calcul Excel transmise mensuellement au Syndic d'abord puis au Chef du Service des finances pour validation.*

Notre salaire-horaire est au maximum de CHF 90.00 et nous allons bien évidemment le respecter.

La seule prestation qui est facturée CHF 40.00/heure est la rencontre avec de tierces personnes.

Cette activité est particulière puisque

- *Elle est pratiquement toujours fixée pendant les heures de travail.*
- *Elle implique pratiquement toujours un déplacement avec retour sur le lieu des activités courantes.*
- *Elle est l'une des plus prenantes au niveau de la préparation et de l'engagement humain. Ces rencontres peuvent avoir pour objets*
 - *Des problèmes de personnel.*
 - *Des problèmes avec des intervenants pouvant être véreux.*
 - *Des problèmes sociaux complexes.*
 - *Des problèmes économiques tortueux.*
 - *Etc.*

Pour toutes ces raisons, je vous remercie de n'avoir pas amendé le budget et j'espère, par ces explications, vous avoir éclairés sur le fonctionnement du Conseil communal. »

M. le Président remercie les auteurs de ces différentes interventions. La parole n'étant plus demandée, il clôt la rubrique « DIVERS » de cette séance.

CONCLUSIONS DE M. DOMINIQUE BUTTY, SYNDIC

« Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,

C'est avec un plaisir non dissimulé que je m'adresse à vous en cette fin d'Assemblée dont la tenue n'a d'égal que la qualité des participantes et des participants.

Vous savez rendre vivante cette démocratie participative tellement chère à mon cœur. Si nous parlons de démocratie participative, c'est qu'elle existe déjà dans les faits, par la structure administrative de la Commune :

- *Commissions diverses.*
- *Conseil général.*
- *Conseil communal.*
- *Droit de référendum.*

La gestion de la cité, donc littéralement « la politique », est ouverte à toutes et tous.

Comme si cela ne suffisait pas, j'en ai rajouté une couche. Ma ligne téléphonique et la porte de mon bureau sont largement ouvertes avec pour seule limite le harcèlement malheureusement une fois rencontré.

Cette participation ouverte et structurée doit permettre à chacune et à chacun d'obtenir des informations complètes et avoir oreilles attentives.

Toute autre volonté d'influencer la gestion publique par des mécanismes nouveaux et parallèles ne peut être que fascinante.

Les effluves de l'agape qui suivra vous rendent certainement affamés et assoiffés. Je terminerai donc en vous souhaitant la plus belle des années participative 2017, et que la santé vous accompagne, vous tous et vos familles. »

« Applaudissements. »

M. le Président remercie M. le Syndic pour ses paroles et ses vœux.

CONCLUSIONS DE M. VINCENT BRODARD, PRÉSIDENT

« Je remercie mes collègues du Bureau pour leur assistance sans faille. Je remercie également le Secrétaire communal, M. Yves BARD, pour son accompagnement et ses conseils durant la séance.

Je souhaite à chacune et chacun de vous de très belles fêtes de fin d'année et me réjouis de vous retrouver l'année prochaine.

Je clos cette séance en vous remerciant de votre attention. »

Au nom du Conseil général

Le Président



Vincent BRODARD

Le Secrétaire



Yves BARD

Romont, décembre 2016/YB/hp

Annexe

1. Chauffage à distance, planning (présentation PowerPoint)



Conseil général du 15.12.16

Informations données par le Conseil communal sur le CAD



Conseil général du 15.12.16

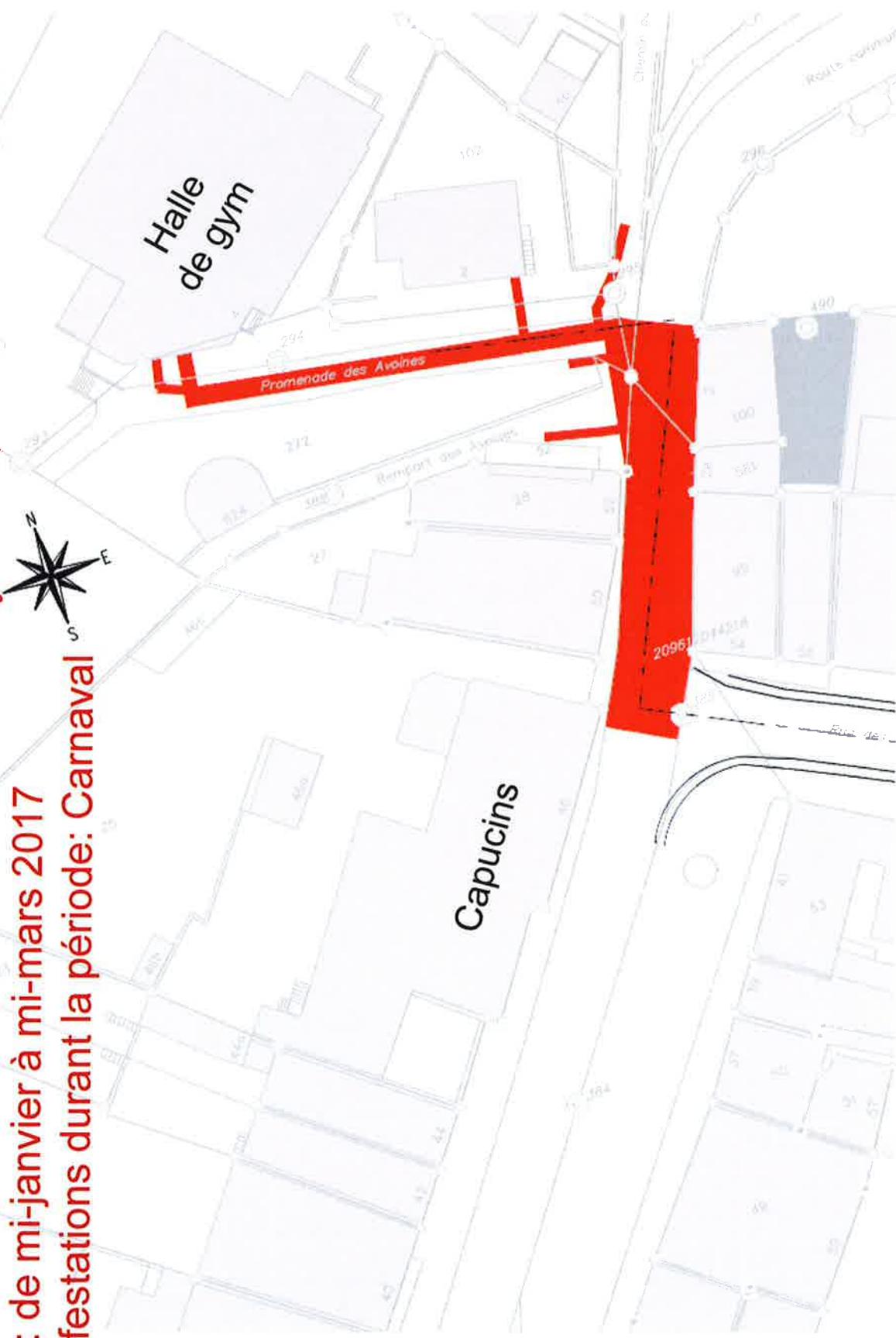
Etapes des travaux 2017

Étape 4

Emplacement: Grand-Rue 50-52 – Rte du Poyet – Promenade des Avoines

Date: de mi-janvier à mi-mars 2017

Manifestations durant la période: Carnaval

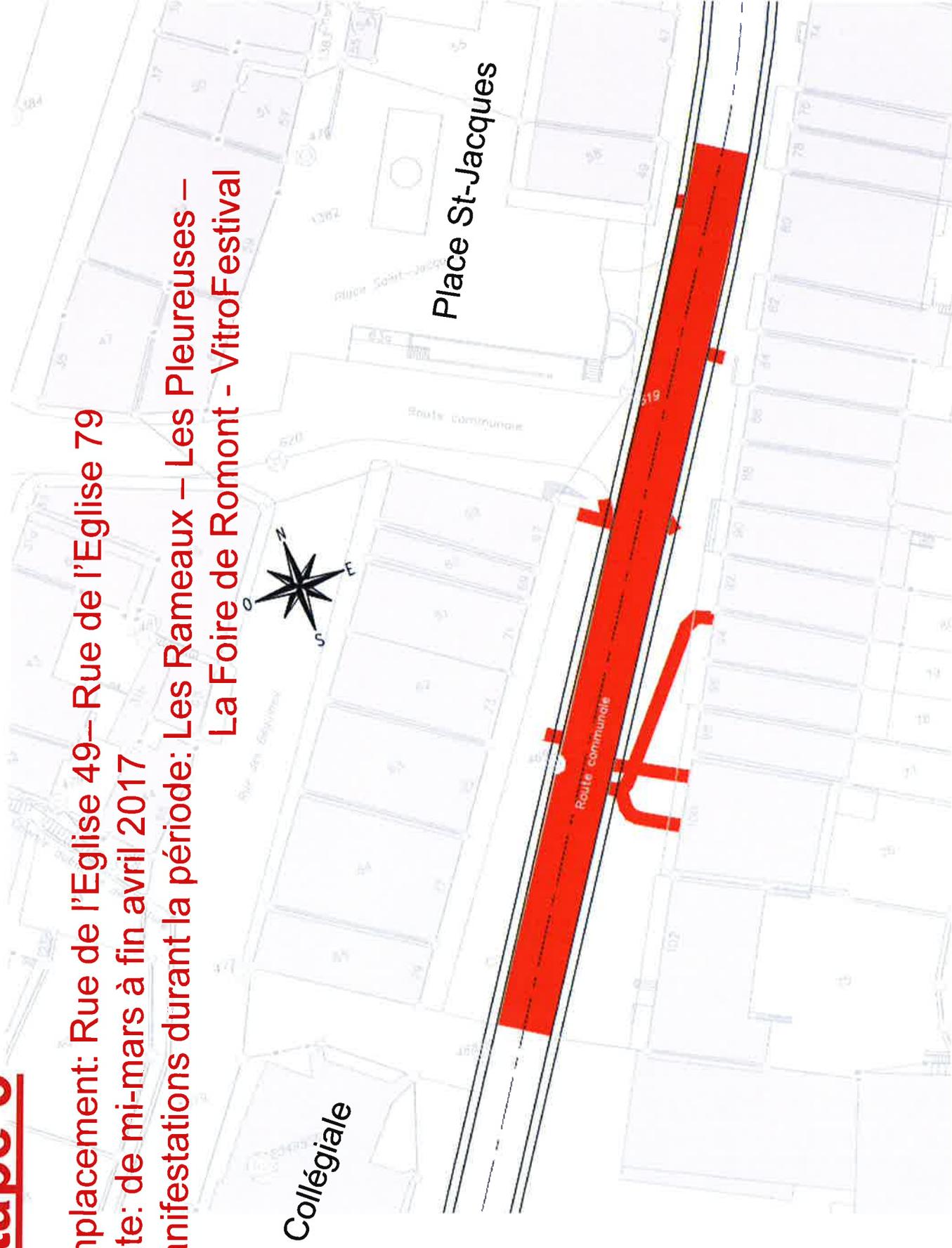


Etape 5

Emplacement: Rue de l'Eglise 49– Rue de l'Eglise 79

Date: de mi-mars à fin avril 2017

Manifestations durant la période: Les Rameaux – Les Pleureuses –
La Foire de Romont - VitroFestival

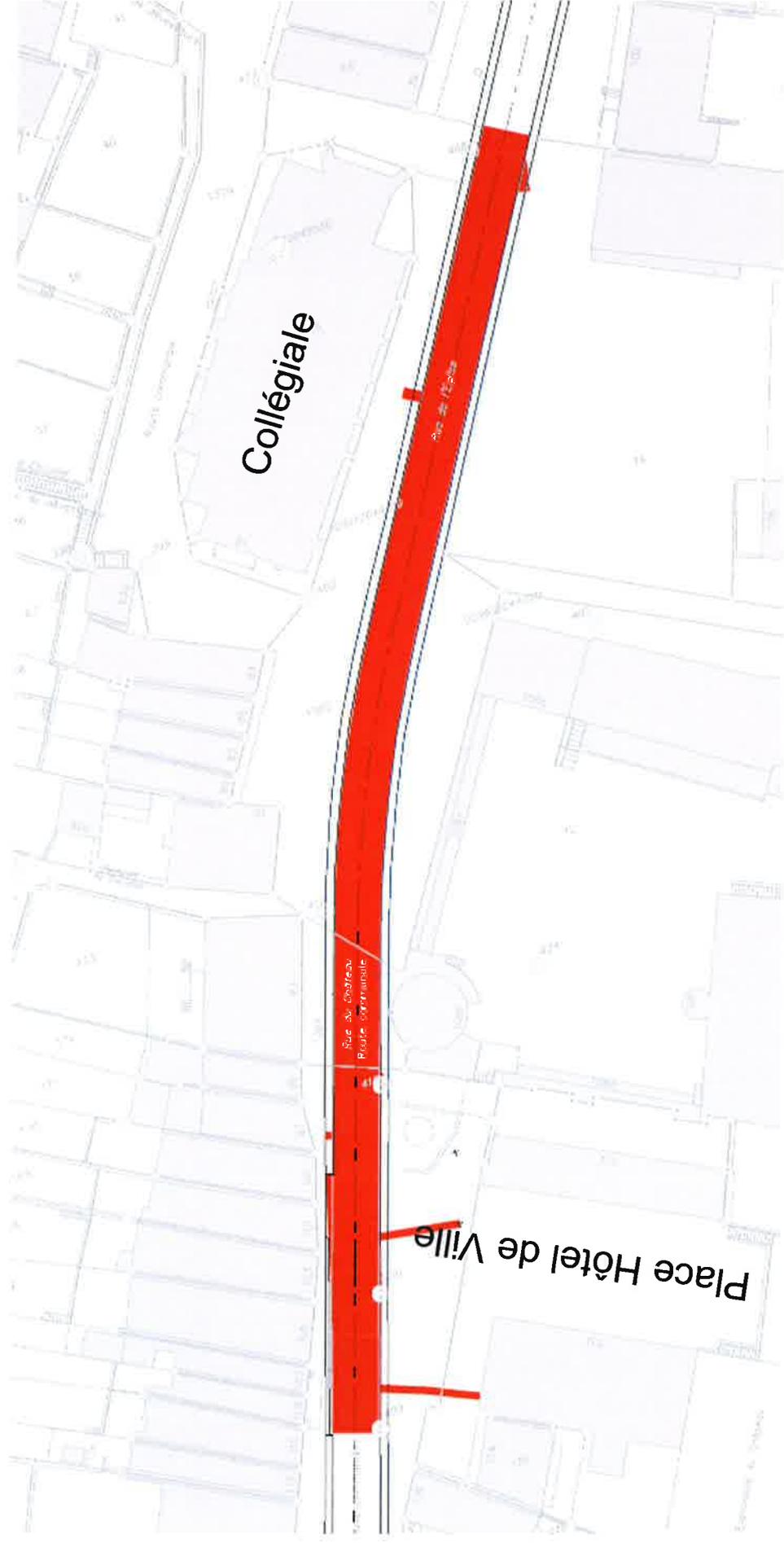


Etape 6 et 7

Emplacement: Rue de l'Eglise 79 – Hôtel de Ville

Date: de fin avril 2017 à fin juillet (en 2 étapes)

Manifestations durant la période: Procession portugaise - Braderie





Conseil général du 15.12.16

Subventionnement de l'Etat de Fribourg

Pour informations, l'Etat de Fribourg, via le Service de l'Energie, subventionne le recours aux énergies renouvelables dès le 1^{er} janvier 2017. Cela concerne, notamment les nouveaux raccordements au CAD.

Plus d'informations sous www.fr.ch/sde -> Subventions



"Autres subventions« (1/2):

- Label Minergie-P
- Chauffage au bois
- Capteurs solaires thermiques
- Pompes à chaleur (PAC) en substitution d'un chauffage électrique
- Pompes à chaleur (PAC) en substitution d'un chauffage à énergie fossile



"Autres subventions« (2/2):

- Pompes de circulation
- Remplacement des chauffe-eau électriques
- Nouveaux réseaux de chauffage exploitant des rejets thermiques
- Assainissement des bâtiments
- Programme RPC / Swissgrid

Plus d'informations sous www.fr.ch/sde -> Subventions



Merci pour votre attention